

ROADTRIP sur les ROUTES DES GRANDES ALPES

Le Club Citroën « Le Nez de Cochon » organise une balade sur les routes des Alpes

Parcours A : 1100km répartis en 5 étapes - du 13 au 18 juillet

Parcours B : 700 kms répartis en 3 étapes - du 13 au 15 juillet

Sortie réservée aux véhicules CITROËN (20 véhicules maximum):

Traction, DS, SM, CX, 2 CV et dérivés (Méhari, Dyane, Ami 6 et 8, LN, Visa etc...) GS/A, BX, HY

Règlement :

Départ jeudi 13 juillet à 8h30

Les balades se feront par groupes de 5 véhicules maximum avec interdiction de circuler de front, interdiction de se dépasser et obligation de suivre les consignes données par les organisateurs. Chaque participant est en possession de son permis B.

Ce road trip étant une simple promenade, n'ayant rien de commun avec une épreuve sportive, l'organisation décline de ce fait toute responsabilité concernant les accidents de la circulation susceptibles de survenir aux participants ou les contrôles d'alcoolémie positifs.

Chaque véhicule doit être couvert par sa propre police, incluant obligatoirement la clause: Responsabilité Civile Personnes Transportées,

L'organisation ne prévoit pas d'assistance particulière. Il appartient donc à chaque participant d'assurer son assistance individuelle, le cas échéant. Pensez à votre caisse à outils ! Il est à noter qu'en aucun cas, les participants ne pourront engager la responsabilité de l'organisateur.

La sortie se déroulera dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur

Hébergement :

Nuitées en demi-pension à compter du 13 juillet : dîner (hors boisson), nuit et petit déjeuner :

Les participants prennent en charge individuellement les casse-croûtes de midi et les boissons du dîner de chaque soir. Repas d'accueil du 12 juillet en sus

TARIF Parcours A 5 nuitées

520 euros pour une personne en chambre single

800 euros pour deux personnes en chambre double

TARIF Parcours B 3 nuitées

310 euros pour une personne en chambre single

480 euros pour deux personnes en chambre double

Un acompte de 200 euros par personne est demandé pour réservations des hébergements

En cas d'annulation de la sortie pour cause de restriction sanitaire (COVID), les acomptes seront intégralement remboursés.

En cas d'abandon du participant les frais d'organisation, les nuitées consommées ainsi que les réservations versées aux hébergeurs ne seront pas remboursées.

Le bulletin d'inscription accompagné d'un virement ou d'un chèque d'acompte devra être envoyé

avant le 05 février 2023